



Dates des réunions de parents

Mardi 6 septembre 2022 à 18h15	CE1 B/V – CM2 B/V – CE2 B/V
Jeudi 8 septembre 2022 à 18h15	MS B/V - GS B/V
Mardi 13 septembre 2022 à 18h15	PS B/V – CP B/V – CM1 B/V
Jeudi 15 septembre 2021 à 18h15	ULIS B/V

Les congés scolaires en 2022 - 2023

Vacances de la Toussaint	du vendredi 21 octobre 2022 au soir
	au lundi 07 novembre 2022 au matin
Vacances de Noël	du vendredi 16 décembre 2022 au soir
	au mardi 03 janvier 2023 au matin
Vacances d'Hiver	du vendredi 17 février 2023 au soir
	au lundi 6 mars 2023 au matin
Lundi de Pâques	lundi 10 avril 2023
Vacances de Printemps	du vendredi 21 avril 2023 au soir
	au mardi 9 mai 2023 au matin
Pont de l'Ascension	du mardi 16 mai 2023 au soir
	au lundi 22 mai 2023 au matin
Lundi de Pentecôte	lundi 29 mai 2023
Fin des classes	mardi 4 juillet 2022 au soir

Il est impératif de respecter les dates des vacances scolaires. Merci !

Rentrée des classes Année Scolaire 2022-2023

Jeudi 1 septembre 2022

Horaires du jour de la rentrée

109 rue Bobillot

8H30	CM1 - CM2 - ULIS
8H50	CP - CE1 - CE2
9H10	MS - GS

Pour les enfants de la Petite Section de Maternelle

Entrée à **9h30** par le 62 rue de la Colonie au jour fixé par mail

- **Groupe 1** : rentrée le jeudi 1 septembre
- **Groupe 2** : rentrée vendredi 2 septembre

A partir du **lundi 5 septembre**, tous les enfants de PS et TPS seront en classe

**La restauration scolaire, débutera dès le jour de la rentrée.
La garderie et l'étude débuteront le lundi 5 septembre.**

Assurances et accidents

Tableau des horaires

MATERNELLE - 62 Rue de la Colonie				
	Entrée	Externe		Sortie
PS-MS	8h30	11h30	13h*	16h30
GS	8h40	12h00	13h30*	16h25

* Entrée par le 109 Rue Bobillot

ELEMENTAIRE - 109 Rue Bobillot				
	Entrée	Externe		Sortie
ULIS	8h30 - 8h40	12h00	13h30	16h20
CP				
CE1		12h15	13h45	16h25
CE2				16h30
CM1				16h35
CM2				

Les portes fermeront à 8h40

Étude et garderie

Garderie du matin Maternelles/Élémentaires : Entrée par le 62 rue de la Colonie entre 8h00 et 8h20.

Maternelles : Sortie à **17h45** au 62 rue de la Colonie

Élémentaires : Sortie à **17h55** au 109 rue Bobillot

Le respect des horaires est impératif, à défaut, le service ne sera pas garanti.

Respect des horaires

La ponctualité est indispensable. Tout retard nuit à l'enfant et à sa classe.

Les rendez-vous (médicaux ou autres) doivent être pris en dehors du temps scolaire. **En cas d'impossibilité, l'enfant s'absentera sur la ½ journée, il ne sera pas autorisé à arriver plus tard ou à quitter plus tôt l'établissement, sauf en cas de prise en charge médicale régulière.**

Assurances :

Les élèves sont couverts par la Mutuelle Sainte-Christophe 24h/24 au titre de l'individuelle accident, y compris pendant toutes les activités périscolaires (sport, voyages, classes de découverte).

En cas d'accident durant les vacances scolaires, les familles doivent prendre contact directement avec la mutuelle.

Cette assurance accident ne couvre en aucun cas les dommages aux vêtements ou leur perte.

► **Mutuelle Sainte-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 Paris - 01 56 24 76 00

Il est indispensable de souscrire une ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE pour tous les accidents que les enfants pourraient provoquer.

Les familles doivent fournir IMPERATIVEMENT l'attestation de leur assurance.

Quelques petits rappels

Les goûters :

Seuls les enfants qui restent à l'étude ou à la garderie apportent un goûter dans une boîte. Les bonbons sont interdits.

La tenue vestimentaire :

Tous les élèves de l'école doivent porter une blouse qui est propre à l'établissement.

Pour le sport et par mesure d'hygiène, les enfants se changeront avant et après chaque séance.

Ils porteront un tee-shirt blanc uni ainsi qu'un short ou jogging bleu marine ou noir.

Le port de chaussures de sport est limité à sa pratique.

Les oublis :

Afin de responsabiliser vos enfants et de les aider à grandir en autonomie, merci de n'apporter aucun goûter, vêtement, objet oublié sur le temps de classe.

Informations utiles :

La communication entre parents et enseignants est un enjeu fondamental.

- Ecole Directe vous transmet toutes les informations utiles, il est indispensable d'en prendre connaissance.
- Le cahier de liaison est destiné à la transmission d'informations pratiques. Il ne doit pas remplacer le contact direct indispensable au minimum une fois par an.
- Le rendez-vous individuel à votre initiative ou à celle de l'enseignant. Il permet de faire le point, mais il ne remplace pas le regard régulier que vous portez sur le travail de votre enfant.
- Le livret scolaire numérique vous est transmis 2 fois dans l'année, fin janvier et fin juin.

Nous attirons votre attention sur les dérives des moyens actuels de communication. En cas de doute, de question ou de problème réel, l'enseignant et la direction sont là pour vous répondre.

Les parents correspondants, maillon d'une communication au service de la classe, ne sont pas porteur des demandes individuelles.